

Point 4.2 de l'ordre du
jour

UNAIDS/PCB (56)/25.12.rev1

MISE A JOUR INTERMEDIAIRE DE LA GESTION FINANCIERE



24–26 juin 2025 | Genève, Suisse
Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA
Date de publication : 24 June 2025

Documents supplémentaires pour ce point : Rapport financier et états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (Document : UNAIDS/PCB(56)/25.11).

Mesure requise lors de cette réunion – le Conseil de coordination du Programme est invité à :

- *Prendre* note de la mise à jour intermédiaire de la gestion financière de l'exercice biennal 2024-2025 pour la période comprise entre le 1er janvier 2025 et le 31 mars 2025, y compris la reconstitution du Fonds de rénovation des bâtiments ;
- *Exprimer* des inquiétudes quant aux projections de financement de base de l'UBRAF pour 2025 ;
- Rappelant la décision 8.1 de la 51^e réunion du CCP, *demander instamment* aux États membres de mettre en œuvre les recommandations de l'Équipe de travail multipartite (Équipe de travail) sur la situation financière de l'ONUSIDA, telles qu'elles ont été approuvées par le Bureau du CCP ;
- *Encourager* les gouvernements bailleurs de fonds à verser dès que possible leurs contributions au Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2022-2026, et à apporter des contributions pluriannuelles.

Implications financières de la mise en œuvre des décisions : *aucune*

Table des matières

Introduction	4
Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités pour l'exercice biennal 2024-2025	4
Fonds dépensés et affectés au titre du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2024-2025	7
Solde des fonds	10
Passifs liés au personnel	11
Fonds de rénovation des bâtiments	12
Fonds de réserve d'exploitation	12
Annexe I	14
Annexe II	15

Introduction

1. Ce document fournit des informations intermédiaires sur la gestion financière de l'exercice biennal 2024-2025 pour la période comprise entre le 1er janvier 2025 et le 31 mars 2025. La présentation de la 56^e réunion du Conseil de coordination du programme (CCP) inclura des informations financières arrêtées au 31 mai 2025. Les comptes et opérations de ONUSIDA sont soumis à une analyse et une vérification continue par des auditeurs internes et externes de l'OMS.

Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités pour l'exercice biennal 2024-2025

Budget et plan de travail approuvés

2. Le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2022-2026 (UBRAF), fournit le cadre opérationnel pour la contribution du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida, telle qu'approuvée par le Conseil lors de sa 48^e réunion.
3. Le point central de l'UBRAF 2022-2026 est l'urgente nécessité d'exploiter davantage les forces, les capacités et les avantages comparatifs du Programme commun pour aider les pays et les communautés à réduire les inégalités qui compromettent l'accès et l'utilisation des services, laissent de côté les personnes vivant avec le VIH, à risque d'infection ou affectées par le virus et alimentent l'épidémie de sida.
4. Ce second plan de travail et budget biennal dans le cadre de l'UBRAF 2022-2026 couvre les années 2024 et 2025. En poursuivant les orientations stratégiques définies dans l'UBRAF, le plan de travail et le budget 2024-2025 fournissent des détails supplémentaires sur les actions prioritaires et les domaines d'intervention que le Programme commun entreprendra et le budget correspondant pour chacun des 10 domaines de résultats au niveau des produits, tel qu'indiqué dans l'UBRAF.
5. Lors de sa 52^e réunion en juin 2023, le CCP a approuvé le budget de base pour 2024–2025 et l'affectation du budget des Coparrainants et du Secrétariat sur une base de 187 millions USD par an jusqu'à un seuil de 210 millions USD par an. De plus, lors de sa 53^e réunion, le CCP a pris note de l'ordre de priorité convenu par le Secrétariat et les Coparrainants pour un niveau de financement de base projeté réduit de 160 millions USD US.
6. Sur la base de la décision ci-dessus, l'allocation annuelle pour le budget de base réduit de l'exercice biennal 2024-2025 de 160 millions USD était composée comme suit : une allocation annuelle de 126 millions USD pour doter le Secrétariat de l'ONUSIDA des ressources nécessaires à l'exécution de ses fonctions et permettre un appui continu dans environ 85 pays ; et une allocation annuelle de 34 millions USD aux Coparrainants pour les fonctions de base et les enveloppes nationales. Ce dernier comprend :
 - un total de 16,5 millions USD pour tous les Coparrainants (1,5 millions USD à chacun) afin d'offrir un certain degré de prévisibilité pour remplir leur rôle en relation avec le Programme commun ; et
 - 17,5 millions USD pour les Coparrainants au niveau des pays sous forme d'enveloppes pays pour soutenir les populations qui en ont le plus besoin.
7. Toutefois, en raison de la notification en 2024 de nouvelles réductions des contributions de l'un des principaux donateurs de l'ONUSIDA pour l'année 2025, le budget opérationnel révisé de 2025 pour le Programme commun a été davantage priorisé à hauteur de 150 millions USD. Cette priorisation et le budget de fonctionnement réduit ont été présentés

au CCP lors de sa 55^e réunion en décembre 2024. Cela comprend une allocation annuelle de 120 millions USD pour permettre au Secrétariat de l'ONUSIDA de remplir ses fonctions et d'une allocation annuelle de 30 millions USD aux Coparrainants pour les services mondiaux de base et les enveloppes nationales. L'allocation annuelle était subordonnée à la réception de la contribution annuelle de base du gouvernement américain de 50 millions USD pour 2025. Compte tenu de l'avis de résiliation de février 2025 du gouvernement américain, principal donateur du Programme commun, la contribution de base pour 2025 est incertaine. Cette réduction drastique de la projection du financement de base pour 2025 a affecté la capacité du Secrétariat à transférer l'intégralité de l'allocation de base prévue aux Coparrainants.

Fonds mis à disposition au titre de l'exercice biennal 2024-2025

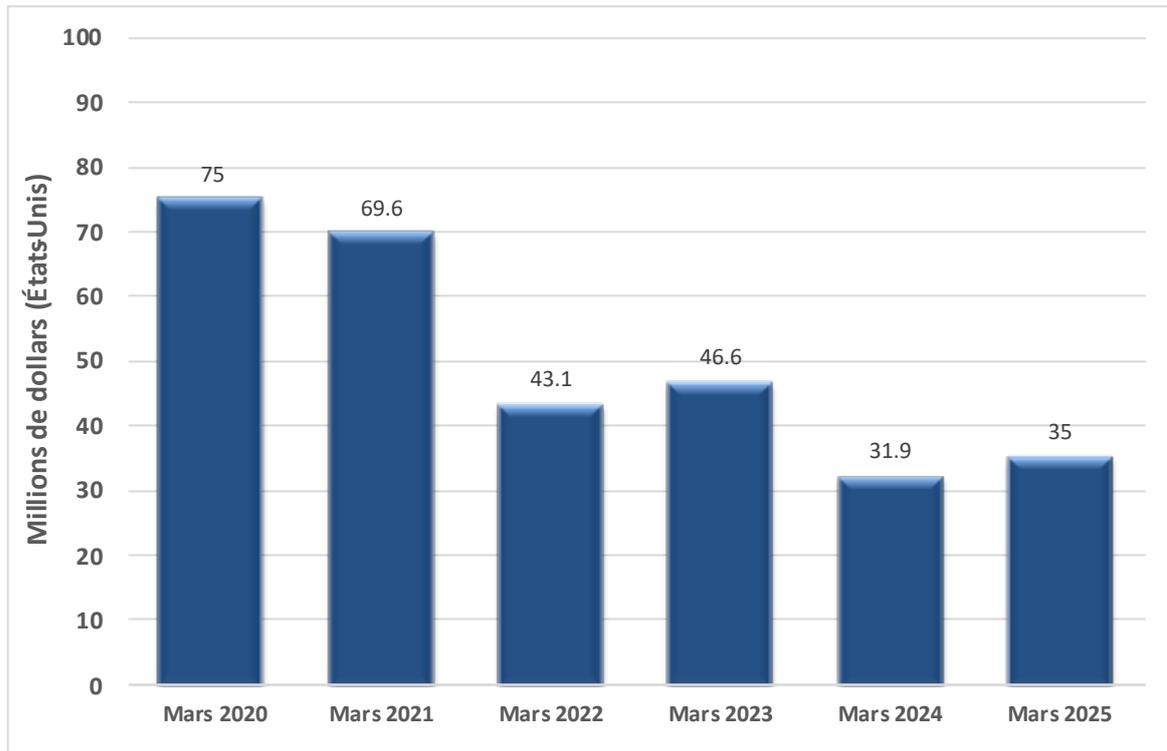
8. Au cours de la période examinée, un revenu totalisant 35 millions USD provenant de sept gouvernements a été mis à disposition pour l'année 2025 de l'UBRAF. Le Tableau 1 fournit des détails des revenus reçus au titre du budget de base de l'UBRAF 2024-2025 pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 mars 2025.

Tableau 1. UUBRAF – Détail des recettes de base pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 mars 2025 (en dollars des États-Unis)

Contributions volontaires	Fonds mis à disposition pour les fonds de base de l'UBRAF 2025
Gouvernements	
Australie	3 115 265
Danemark	5 547 850
Japon	80 000
Monaco	124 095
Pays-Bas	24 261 603
Norvège	1 772 892
Thaïlande	100 000
TOTAL	35 001 706

9. L'illustration 1 compare les fonds mis à disposition au 31 mars de chaque année pour l'UBRAF pour les années 2020 à 2025. Les fonds ont été mis à disposition au 31 mars de chaque année de l'exercice biennal. Un montant total de 35 millions USD a été mis à disposition pour 2025 au titre du budget de base de l'UBRAF 2024-2025, ce qui représente 18,7 % du budget de base annuel de 187 millions USD et 23,3 % du budget de fonctionnement de base annuel de 150 millions USD présenté au CCP en décembre 2024. Ce montant est comparable à celui mis à disposition au cours de la même période en 2024, mais reste nettement inférieur aux contributions versées au cours du premier trimestre des quatre années précédentes.

Illustration 1. Comparaison des recettes de base mises à disposition au 31 mars de chaque année au titre du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités entre 2020 et 2025 (millions de dollars des États-Unis)



10. Au cours de la période considérée, un montant de 11,9 millions USD a été mis à disposition au titre des ressources non essentielles de l'UBRAF pour soutenir plusieurs activités mondiales, régionales et nationales destinées à des pays ou à des objectifs spécifiques. L'Annexe I (ci-dessous) fournit des détails des revenus reçus au titre du budget hors base de l'UBRAF 2024-2025 pendant la période comprise entre le 1er janvier 2025 et le 31 mars 2025.

Perspectives financières et proposition de couverture de l'écart de financement pour l'exercice biennal 2024-2025

11. Les perspectives financières pour 2025 restent incertaines, en grande partie en raison de la décision du gouvernement des États-Unis de suspendre ou de résilier les accords relatifs aux contributions de base et aux autres contributions. En tant que principal donateur de l'ONUSIDA, cette décision a un impact significatif sur le niveau de financement du Programme commun. En outre, plusieurs autres donateurs redéfinissent ou réduisent leurs priorités en matière d'aide publique au développement, se détournant de plus en plus de l'engagement multilatéral pour le développement au profit d'autres programmes. Ces développements posent un sérieux défi au paysage de la mobilisation des ressources et affectent la capacité de l'organisation à financer pleinement et à mettre en œuvre les activités prévues, à moins que d'autres sources de financement ne soient identifiées et assurées.
12. Compte tenu de ce qui précède et sur la base du taux de change actuel des Nations unies, les contributions de base prévues pour 2025 ne s'élèveraient qu'à 68 millions USD, ce qui représente un déficit de 82 millions USD par rapport au budget de base réduit de 150 millions USD, présenté au CCP. Si les 50 millions USD prévus précédemment étaient reçus du gouvernement des États-Unis, cette situation financière pourrait être gérée confortablement, le solde du Fonds de base respectant le niveau minimum établi par le CCP.

13. La réduction significative du financement du Programme commun par quelques grands donateurs, en particulier ces derniers mois, renforce la nécessité de diversifier la base des donateurs et pour les donateurs actuels et nouveaux de maintenir ou d'augmenter leurs contributions afin de permettre à l'ONUSIDA de mettre en œuvre ses activités de programme telles que décrites dans l'UBRAF 2024-2025. Le niveau réduit du financement de base provenant de quelques grands donateurs depuis plusieurs années a eu un impact négatif sur le solde du fonds de base. De nouveaux donateurs très appréciés ont commencé à contribuer à l'UBRAF de base ces dernières années, mais pas à des niveaux comparables. Le solde du fonds projeté au 31 décembre 2025, compte tenu des projections de revenus de base pour 2025 sans la contribution du gouvernement américain et d'une mise en œuvre du budget projeté de 150 millions USD, serait de 27 millions USD, ce qui est bien inférieur au niveau minimum de 22 % du budget biennal établi par le CCP.
14. Les donateurs qui ont déjà pris des engagements sont priés de payer les montants en souffrance dès que possible. Les donateurs qui n'ont pas encore fait d'annonces sont priés d'annoncer et de verser l'intégralité de leur contribution à l'ONUSIDA pour 2025 dès que possible. Les nouveaux donateurs, y compris ceux des pays de mise en œuvre et les parties prenantes du CCP, sont encouragés à mettre en œuvre les recommandations examinées par le Conseil pour un Programme commun financé de manière durable lors de la 51^e réunion du CCP en 2022¹.

Fonds dépensés et affectés au titre du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2024-2025

15. Pendant la période comprise entre le 1er janvier 2025 et le 31 mars 2025, des fonds dépensés et affectés (y compris les transferts aux Coparrainants) d'un montant total de 68,9 millions USD ont été encourus sur le budget de base réduit de 150 millions USD de l'UBRAF 2024-2025, ce qui correspondait à un taux d'exécution financière annuel de 45,9 %.
16. Le montant total des fonds dépensés et affectés pour la mise en œuvre des activités prévues dans l'UBRAF pour 2025 a été réparti comme suit :
 - 17,8 millions USD de l'allocation de 30 millions USD pour 2025 ont été transférés aux Coparrainants et le transfert du solde, soit 12,2 millions USD, est soumis à la réception par le Secrétariat de nouvelles contributions de donateurs pour 2025 à hauteur du montant prévu de 150 millions USD ; et
 - 35,2 millions USD ont été dépensés et 3,7 millions USD ont été affectés aux activités du Secrétariat et aux charges de personnel.
17. Le Tableau 2 fournit des détails sur le budget de base approuvé, les dépenses et les créances de l'UBRAF 2024-2025, ventilés par domaines de résultat et fonctions de base du Secrétariat pour la période comprise entre le 1er janvier 2025 et le 31 mars 2025.

¹ [Point 6 de l'ordre du jour : Bureau du CCP chargé de fournir des recommandations au Bureau sur la situation du financement de l'ONUSIDA \(immédiate et durable\) | ONUSIDA](#)

Tableau 2. Budget de base approuvé, dépenses et fonds affectés du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2024-2025 pour la période comprise entre le 1er janvier 2025 et le 31 mars 2025 (en dollars des États-Unis)

	Budget de base 2025	2025 Dépenses	2025 Créances	a/	2025 Total	Solde	Pourcentage de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c)		(d) = (b + c)		(e) = (d / a)
I. Domaines de résultats							
1	Prévention du VIH	7 309 400	4 970 717	2 338 683	7 309 400	-	100.0%
2	Dépistage et traitement du VIH	3 168 000	1 007 277	2 160 723	3 168 000	-	100.0%
3	Sida pédiatrique et transmission verticale	3 689 800	2 670 500	1 019 300	3 689 800	-	100.0%
4	Réponses pilotées par les communautés	2 311 300	1 536 907	774 393	2 311 300	-	100.0%
5	Droits humains	2 345 900	1 915 000	430 900	2 345 900	-	100.0%
6	Égalité des genres	2 878 400	1 939 772	938 628	2 878 400	-	100.0%
7	Jeunes	3 053 500	2 410 055	643 445	3 053 500	-	100.0%
8	Réponse au VIH entièrement financée	748 000	343 703	404 297	748 000	-	100.0%
9	Intégration et protection sociale	2 012 200	467 952	1 544 248	2 012 200	-	100.0%
10	Situations de crise humanitaire et pandémies	2 483 500	580 290	1 903 210	2 483 500	-	100.0%
Total Coparrainants		30 000 000	17 842 173	12 157 827	30 000 000	-	100.0%
II. Fonctions clés							
1	Leadership, plaidoyer et communication	28 795 000	6 555 552	1 210 363	7 765 915	21 029 085	27.0%
2	Partenariats, mobilisation et innovation	24 328 000	6 074 254	893 751	6 968 005	17 359 995	28.6%
3	Information stratégique	16 881 000	4 150 750	473 790	4 624 540	12 256 460	27.4%
4	Aide à la coordination, à l'organisation et à la mise en œuvre dans les pays	27 635 000	8 429 894	562 391	8 992 285	18 642 715	32.5%
5	Gouvernance et redevabilité mutuelle	22 361 000	10 017 262	517 686	10 534 949	11 826 051	47.1%
Total Secrétariat		120 000 000	35 227 712	3 657 982	38 885 694	81 114 306	32.4%
Total général		150 000 000	53 069 885	15 815 809	68 885 694	81 114 306	45.9%

^{a/} Les fonds affectés représentent un engagement ferme pris pour les biens et les services qui n'ont pas encore été délivrés

i) Fonds transférés et affectés aux Coparrainants

18. Au 31 mars 2025, un montant total de 17,8 millions USD avait été transféré aux Coparrainants, 11,9 millions USD pour les enveloppes nationales et 5,9 millions USD pour les activités mondiales de base. Les soldes, soit 3,9 millions USD pour les enveloppes nationales et 8,3 millions USD pour les activités mondiales de base, seront transférés sous réserve de la disponibilité de nouvelles contributions pour 2025.
19. Pour 2024-2025, des enveloppes nationales ont été établies pour 79 pays dans le cadre d'un processus qui requerrait des consultations élargies à tous les niveaux au sein du Programme commun au sujet de la formule, du processus, des innovations, des produits à fournir et des allocations. (L'Annexe II fournit des détails sur les fonds virés aux Coparrainants au niveau national pour 2025).
20. Il convient de noter que la plupart des transferts aux Coparrainants ont été effectués avant la réception par le Secrétariat de l'ordre d'arrêt des travaux et de l'avis de résiliation du gouvernement des États-Unis concernant l'attribution du Programme commun sur le VIH/SIDA. Les transferts aux Coparrainants ont été effectués selon le principe du « premier arrivé, premier servi », la priorité étant donnée aux Coparrainants qui ont soumis leurs lettres d'accord modifiées signées et leurs rapports financiers intermédiaires pour 2023 et 2024. À la lumière de l'ordre d'arrêt des travaux et de ses implications pour la liquidité, le Secrétariat a dû faire preuve d'une prudence accrue dans la gestion responsable de la trésorerie de l'UBRAF pour 2025 et 2026 et a dû prévoir des transferts supplémentaires en fonction des recettes réelles correspondant aux dépenses projetées pour 2025.

21. Le Secrétariat a également pris en compte les soldes non dépensés de l'allocation de base de 2024 fournie aux Coparrainants qui ont été reportés en 2025. Ces soldes ont permis de dégager une marge de manœuvre financière pour poursuivre la mise en œuvre du programme. Selon les rapports financiers soumis par les Coparrainants en 2025, un total de 10,2 millions USD de 2024 et des années précédentes a été reporté en 2025. Ce montant comprend 8,3 millions USD provenant du solde non dépensé de 2024 et 1,9 million USD provenant de 2023 et des années antérieures.

L'illustration 2 fournit des détails sur la proportion des fonds 2025 alloués à chaque Coparrainant, tandis que l'illustration 2a montre les fonds réels transférés à chaque Coparrainant au 31 mars 2025.

Illustration 2. Fonds alloués aux Coparrainants au 31 mars 2025 (millions de dollars des États-Unis)

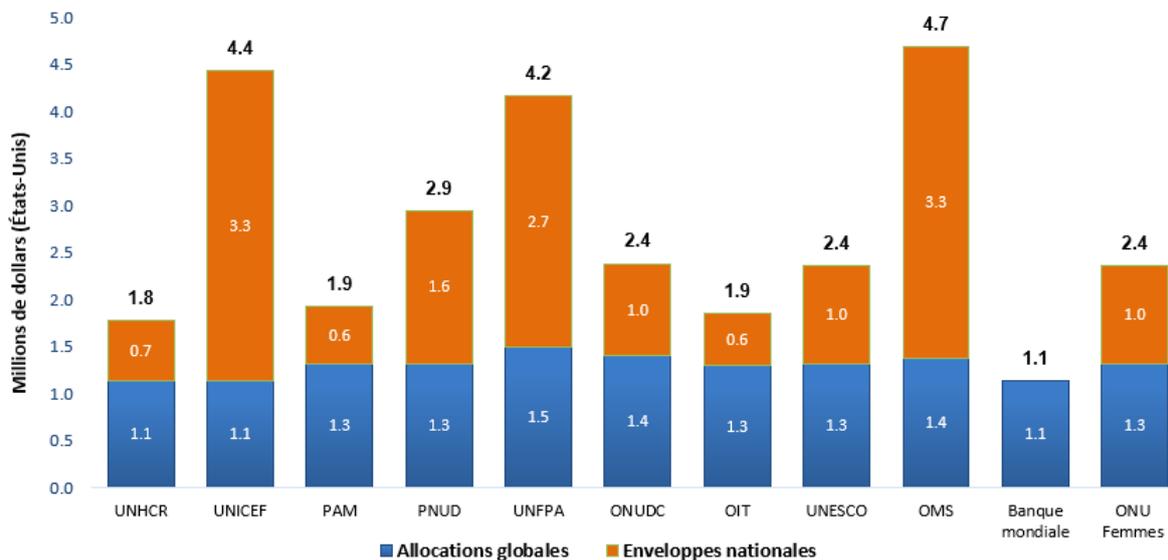
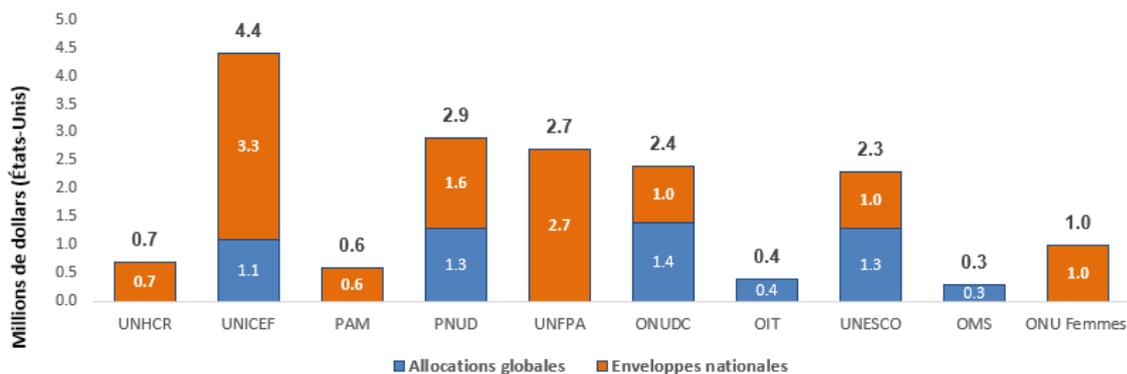


Illustration 2a. Fonds transférés aux Coparrainants au 31 mars 2025 (millions de dollars des États-Unis)



ii) Fonds dépensés et affectés au titre du budget de base du Secrétariat

22. Pour l'exercice concerné, un montant total de 35,2 millions USD a été dépensé et 3,7 millions USD ont été affectés aux activités du Secrétariat au titre du budget de base

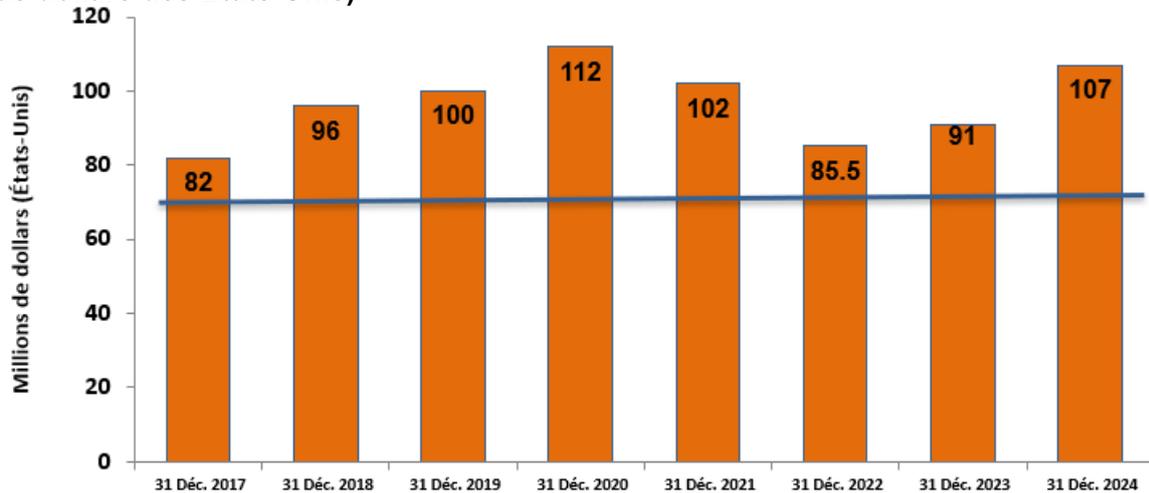
réduit du Secrétariat pour 2025 de 120 millions USD, ce qui représente un taux d'exécution financière de 32,4 % de la partie Secrétariat du budget réduit 2025.

Solde des fonds

23. En tant que programme entièrement financé par des contributions volontaires, l'ONUSIDA a besoin d'un solde de fonds qui sert de fonds de roulement pour lancer et mettre en œuvre des activités en attendant la réception d'engagements/contributions fermes au début de chaque année civile en attendant la réception des contributions. Afin de garantir la continuité des activités d'une année sur l'autre, y compris l'allocation de financements aux Coparrainants, l'ONUSIDA doit disposer d'un solde de fonds suffisant à la fin de chaque année pour assurer un lancement et une mise en œuvre harmonieux de l'UBRAF l'année suivante/l'exercice biennal suivant.
24. Lors de sa 26^e réunion, qui s'est tenue à Genève du 22 au 24 juin 2010, le CCP a approuvé un niveau maximum pour le solde net des fonds de l'UBRAF, fixé à 35 % du budget biennal de l'ONUSIDA (équivalent à 170 millions USD en 2010). Par la suite, lors de sa 36^e réunion, qui s'est tenue à Genève du 30 juin au 2 juillet 2015, le Conseil a approuvé un niveau minimum pour le solde net du fonds, équivalent à 22 % du budget biennal (107 millions USD à l'époque). Plus récemment, lors de sa 54^e réunion, qui s'est tenue à Genève du 25 au 27 juin 2024, le Conseil a réaffirmé le point de décision 7.7 de sa 36^e réunion, en maintenant le solde net minimum des fonds de l'UBRAF à 22 % du budget biennal. Cela correspond à 70 millions USD sur la base du budget biennal de fonctionnement révisé 2024-2025 de 320 millions USD.
25. Au 31 décembre 2024, le solde net des fonds de l'UBRAF s'élevait à 107 millions USD, ou 33,4 % du budget biennal (contre 91 millions USD ou 28,4 % au 31 décembre 2023). Ce niveau est supérieur au niveau minimum approuvé de 22 % du budget biennal tel qu'approuvé par le CCP en juin 2024.
26. La raison d'être d'un solde de fonds suffisant au début de chaque année, telle que présentée au CCP lors de sa 26^e réunion en juin 2010 et de sa 36^e réunion en juin 2015, n'a pas changé et reste valable. Toutefois, les facteurs clés déterminant le montant des fonds nécessaires à l'ONUSIDA pour assurer la viabilité opérationnelle ont évolué au cours des dernières années.
27. Bien que la nature et le calendrier des contributions des donateurs restent largement inchangés, l'ONUSIDA a connu une réduction du nombre d'engagements de financement pluriannuels reçus. L'ONUSIDA profite de l'occasion pour remercier les donateurs qui ont renouvelé et renouvellent les accords de financement pluriannuels et qui apportent au Programme commun la prévisibilité dont il a tant besoin.
28. Le Secrétariat de l'ONUSIDA continue de mobiliser des fonds pour mettre en œuvre les activités principales de l'UBRAF allouées aux Coparrainants. Les Coparrainants exigent le transfert effectif d'espèces avant de pouvoir commencer/continuer leurs activités, conformément à leurs règles financières. Par conséquent, les paiements initiaux provenant du solde des fonds de l'ONUSIDA au début de l'année permettent aux Coparrainants de répondre à cette exigence et de poursuivre leurs opérations sans interruption.
29. Au sein du Secrétariat de l'ONUSIDA, les salaires du personnel doivent être provisionnés pour quatre mois au début de chaque année, ce qui est le minimum requis pour fonctionner sans heurts et éviter les interruptions de contrats du personnel. En outre, un financement d'au moins six mois doit être disponible au début de chaque année pour couvrir les coûts opérationnels et financer les activités du programme.

30. Plusieurs autres facteurs influencent également le financement disponible pour l'ONUSIDA, tels que la diminution des contributions de la communauté des donateurs à l'ONUSIDA, les fluctuations monétaires et les incertitudes du marché financier, qui exigent que certaines provisions soient constituées en plus de ce que les dépenses actuelles reflètent.
31. Sur la base de l'analyse ci-dessus, la base de fixation du niveau minimum du solde net du fonds pour les exercices biennaux à venir tient compte de la nécessité de : (i) transférer au moins six mois des allocations budgétaires des Coparrainants au début de chaque année, suivis par d'autres transferts au cours de l'année, et (ii) financer les salaires du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA pendant trois mois et les activités et les coûts de fonctionnement du Secrétariat pendant les six premiers mois de l'année.
32. Il est demandé au CCP de prendre note des informations contenues dans la Mise à jour intermédiaire de la gestion financière pour l'exercice biennal 2024-2025 pour la période comprise entre le 1er janvier 2025 et le 31 mars 2025 et d'encourager les gouvernements donateurs et autres à verser leurs contributions au titre de l'UBRAF 2024-2025 dans les meilleurs délais. Les gouvernements donateurs, les autres donateurs et les pays chargés de la mise en œuvre sont également encouragés à apporter des contributions pour couvrir le déficit de financement et les coûts liés à la transition vers le nouveau modèle opérationnel.
33. Il est également demandé au CCP d'encourager les gouvernements donateurs à verser des contributions pluriannuelles en 2025 pour l'UBRAF 2022-2026 et de veiller à ce que le niveau du solde du fonds ne tombe pas en dessous du niveau minimum approuvé afin d'éviter des interruptions dans les opérations et d'assurer une mise en œuvre harmonieuse de l'UBRAF.

Illustration 3. Gestion du solde des fonds de base pour les années 2017 à 2024 (millions de dollars des États-Unis)



Passifs liés au personnel

34. L'ONUSIDA a mis en œuvre les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) en 2012. Entre autres exigences, les normes IPSAS imposent à une entité de comptabiliser, d'évaluer et d'indiquer tous ses passifs, y compris les passifs liés au personnel. Les passifs liés au personnel de l'ONUSIDA sont déterminés par des actuaires professionnels.

35. Au 31 décembre 2024, les obligations au titre des prestations définies, déterminées par des actuaires professionnels sur la base des données relatives au personnel et des tendances historiques en matière de paiement fournies par l'OMS, s'élevaient à 137,4 millions USD (104,7 millions USD au 31 décembre 2023). Le montant total financé, y compris la réserve des dépenses encourues, mais non payées, s'élevait à 148,6 millions USD, soit un passif net financé de 11,2 millions USD. Cela correspond à un ratio de financement net de 108 %, contre 123 % à la fin de 2023. Les autres avantages du personnel, y compris les congés annuels, les indemnités de fin de carrière et le fonds spécial de compensation, sont entièrement financés avec un passif net de 5,7 millions USD, comme le montre le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3. Passifs liés au personnel au 31 décembre 2024 (millions de dollars des États-Unis)

	Exigence actuarielle fin 2024	Accumulé fin 2024					Total accumulé	(Sous)/Sur provision
		Financé	Crédit de l'UBRAF en 2012	Crédit de l'UBRAF en 2013	Crédit de l'UBRAF en 2014	Transfert à l'UBRAF en 2024		
Assurance maladie après la cessation de service	137.4	148.6	13.9	5.0	6.2	(25.1)	148.6	11.2
Congé annuel	8.5	9.0	2.2	0.4	0.5		12.1	3.6
Paiements terminaux	9.2	6.2	3.9	0.8	0.3		11.2	2
Compte spécial d'indemnisation	0.4	(0.1)	0.0	0.2	0.2		0.3	(0.1)
Total	155.5	163.7	20.0	6.4	7.2	(25.1)	172.2	16.7

Fonds de rénovation des bâtiments

36. Lors de sa 30e réunion juin 2012, le CCP a avalisé la recommandation de la Directrice exécutive de créer un Fonds de rénovation des bâtiments. Il a par ailleurs approuvé une reconstitution annuelle du Fonds d'un montant équivalent à l'amortissement cumulé du bâtiment de l'ONUSIDA (ou de tout montant qu'il est susceptible de fixer). Conformément à la décision du CCP, la Directrice exécutive a décidé de provisionner 0,43 million USD en 2024 pour le Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments, soit le même montant qu'au cours des huit années précédentes. Au 31 décembre 2024, le Fonds s'élevait à 7,5 millions USD.

Fonds de réserve d'exploitation

37. Lors de sa réunion de juin 1996, le CCP a recommandé la création du Fonds de réserve d'exploitation. L'objectif principal du Fonds de réserve d'exploitation est de s'assurer que des liquidités seront disponibles pour financer le budget biennal approuvé de l'ONUSIDA, en attendant la réception des contributions. Les avances du Fonds de réserve d'exploitation ne peuvent être faites qu'en dernier recours et uniquement lorsque le fonds reporté, le solde du fonds et les contributions reçues sont insuffisants pour permettre à l'ONUSIDA d'engager des fonds dans le cadre de son budget approuvé.

38. Lors de sa sixième réunion, en mai 1998, le CCP a approuvé le niveau du Fonds de réserve d'exploitation à 33 millions USD et a approuvé les règles et procédures régissant l'utilisation du Fonds de réserve d'exploitation par la Directrice exécutive. En outre, lors de sa 16e réunion en juin 2005, le CCP a approuvé le niveau révisé proposé pour le Fonds de réserve d'exploitation, à savoir 35 millions USD.

39. Au cours de l'exercice 2024, le Fonds de réserve d'exploitation n'a pas été utilisé. Le solde du fonds de base au début de l'année 2025 était suffisant pour initier et mettre en œuvre des activités au début de l'année 2025, y compris l'allocation d'un certain financement aux Coparrainants. D'autres contributions significatives des donateurs sont nécessaires dès que possible pour permettre au Secrétariat d'effectuer des transferts supplémentaires aux Coparrainants en 2025 afin d'aligner nos allocations sur le budget prévu pour 2025.
40. La Directrice exécutive demande à utiliser au maximum 15 millions de dollars américains du fonds de réserve opérationnelle durant les années 2025 et 2026 afin de couvrir les coûts liés à l'exercice de restructuration.

[Les annexes suivent]

Annexe I

Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités – fonds hors budget de base

Détail des revenus pour la période du 1er janvier 2025 au 31 mars 2025 (en dollars des États-Unis)

Contributions volontaires	UBRAF - Mise à disposition de fonds hors budget de base
Gouvernements	
Australie	2 091 980
Cameroun	458 312
Canada	1 713 263
France	1 858 668
Laos	53 500
Sri Lanka	29 100
Suisse	3 051
États-Unis d'Amérique (CDC)	1 700 000
Sous-total Gouvernements	7 907 873
Organismes coparrainants	
UNFPA	2 120 065
UNHCR	134 500
PAM	57 000
OMS	188 320
Sous-total Coparrainants	2 499 885
Autre	
Fondation AIDS Health (AHF)	30 000
Fondation Bill & Melinda Gates	348 209
UNOPS	187 064
Sous-total	565 273
TOTAL	10 973 031

Annexe II

Fonds de l'enveloppe nationale 2025 : détails des fonds transférés aux Coparrainants à l'échelon national (en dollars des États-Unis), couvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 mars 2025

Région	Pays	UNHCR	UNICEF	PAM	PNUD	UNFPA	ONUDC	OIT	UNESCO	OMS	Banque mondiale	ONU Femmes	Total
Asie et Pacifique	Bangladesh	38 000	42 000			38 000	40 000						158 000
	Cambodge				25 000	39 900						08 000	72 900
	Chine				30 000	40 000						3 4 000	104 000
	Fidji					13 000							13 000
	Inde		150 000		105 000	44 500	60 000		75 000			42 500	477 000
	Indonésie	30 000	40 000		40 000	47 500	32 000					42 500	232 000
	Iran	40 000	88 000			53 300							181 300
	Malaisie	50 000					36 000						86 000
	Myanmar		64 000	19 000		27 300	31 200						141 500
	Népal		18 000		20 000		19 200					20 400	77 600
	Pakistan		50 000			33 200	72 000		29 750				184 950
	Papouasie-Nouvelle-Guinée		50 000			44 500						25 500	120 000
	Philippines		60 000		60 000	50 000	65 600					42 500	278 100
	Thaïlande				85 000		52 000						137 000
	Vietnam					14 200	68 000					12 800	95 000
Total Asie et Pacifique		158 000	562 000	19 000	365 000	445 400	476 000	-	104 750	-	-	228 200	2 358 350
Europe	Biélorussie		29 000		30 000	29 500							88 500
	Kazakhstan		22 600		37 400	19 000			20 000				99 000
	Kirghizistan		15 000		22 000	19 000	18 400		20 000				94 400
	Tadjikistan		30 000		06 000	11 000						23 800	70 800
	Ukraine		25 000		25 000	23 700	20 000						93 700
	Ouzbékistan		26 000		20 000	19 000	07 200						72 200
Total Europe		-	147 600	-	140 400	121 200	45 600	-	40 000	-	-	23 800	518 600
Afrique orientale	Angola	26 000	58 000		31 000	40 800	04 000						159 800
Afrique du Sud	Botswana		54 000			48 000	08 000		45 900			45 900	201 800
	Égypte		40 000			0 0	60 000						100 000
	Eswatini		60 000	30 000	15 000	53 200			20 400			25 500	204 100
	Éthiopie	40 000	25 000	14 850		22 200	20 000		07 500			17 000	146 550
	Kenya		85 000			42 700			97 000			76 500	301 200
	Lesotho		60 000	15 000		61 700			12 500			29 800	179 000
	Madagascar		85 000	07 730	67 500	22 800							183 030
	Malawi	54 000	23 000	34 000	30 000	48 900	22 400		20 000			39 100	271 400
	Mozambique		115 000	50 000	25 000	95 000	40 000		50 000			42 500	417 500
	Namibie		60 000			48 900			30 000			29 800	168 700
	Rwanda	35 000	40 000	19 850		17 800						10 000	122 650
	Afrique du Sud		105 000		40 000	69 300	64 000		55 000			76 500	409 800
	Soudan du Sud	35 000	05 000	24 850	10 000	16 200			07 500			21 300	119 850
	Soudan		27 000		27 800	16 400	12 000						83 200
	Ouganda		70 000			95 000			64 000			76 500	305 500
	République-Unie de Tanzanie		85 000		40 000	47 500	16 000		70 000			25 500	284 000
	Zambie		70 000		70 000	53 400			50 000				243 400
	Zimbabwe	20 000	50 000	14 000	30 000	20 800			50 000			34 000	218 800
Total Afrique orientale et australe		210 000	1 117 000	210 280	386 300	820 600	246 400	-	579 800	-	-	549 900	4 120 280
Amérique latine et Caraïbes	Argentine				50 000	47 500							97 500
	Bolivie		30 000			23 700	16 800					42 500	113 000
	Brésil					38 000			59 500				97 500
	Chili				70 000	19 000							89 000
	Colombie			07 730	45 000	52 200							104 930
	Cuba		50 000			47 500							97 500
	République dominicaine		30 000	15 460	30 000	24 000							99 460
	Équateur		45 000	07 730		42 700							95 430
	El Salvador		19 500		18 000	14 200						30 200	81 900
	Guatemala		50 500	11 850	19 000	28 500							109 850
	Guyana	20 000	20 000		30 000	19 000							89 000
	Haïti		18 200	15 000	25 000	26 000						25 500	109 700
	Honduras		50 000			13 300							63 300
	Jamaïque		30 000		43 000	32 300						25 500	130 800
	Paraguay				23 000	30 500							53 500
	Pérou		25 000	20 600		47 500			31 500				124 600
	Venezuela		78 000			76 000							154 000
Total Amérique latine et Caraïbes		20 000	446 200	78 370	353 000	581 900	16 800	-	91 000	-	-	123 700	1 710 970

Annexe II (suite)

Région	Pays	UNHCR	UNICEF	PAM	PNUD	UNFPA	ONU DC	OIT	UNESCO	OMS	Banque mondiale	ONU Femmes	Total
Afrique occiden	Algérie	15 000			45 000	13 000	56 000						129 000
Afrique centrale	Bénin		39 000	10 560	27 500	16 200							93 260
	Burkina Faso	25 000	40 000	15 460	30 000	19 000			07 500				136 960
	Burundi		23 000	09 850		22 800						10 000	65 650
	Cameroun		50 000	50 000	35 000	61 700						34 000	230 700
	République centrafricaine	35 000	41 000			60 800							136 800
	Tchad	30 000	81 000	40 000		41 800							192 800
	Congo	20 000	60 000	10 300	15 000	19 000			25 000				149 300
	Côte d'Ivoire		160 000		10 000	61 700			40 000				271 700
	République démocratique du Con	60 000	60 000	60 000	30 000	32 500			10 000			21 300	273 800
	Guinée équatoriale		105 000			33 200	08 000						146 200
	Gabon		30 000			14 200	08 000		12 500				64 700
	Gambie		30 000	10 300	20 000	06 500	08 000						74 800
	Ghana		90 000		30 000	57 000			10 000				187 000
	Guinée		30 000	15 460	30 000	24 000	08 000						107 460
	Mali	35 000	40 000	25 000	15 000	31 100			23 000				169 100
	Niger	30 000	45 000				16 000		15 000				106 000
	Nigeria	20 000	35 000		60 000	45 500	40 000		38 250			34 000	272 750
	Sénégal		20 000	23 180					35 000				78 180
	Sierra Leone		30 000		30 000	50 000						21 300	131 300
	Togo		25 000	10 300		61 700	14 000		10 500				121 500
	Tunisie					20 000	44 000						64 000
Total Afrique occidentale et centrale		270 000	1 034 000	280 410	377 500	694 700	202 000	-	226 750	-	-	120 600	3 202 960
Total général		658 000	3 306 800	588 060	1 622 200	2 660 800	986 800	-	1 042 300	-	-	1 046 200	11 911 160

[Fin du document]